

La Banque Laurentienne du Canada déclare ses résultats pour le troisième trimestre 2026

L'information financière présentée dans le présent document est fondée sur l'information consolidée résumée intermédiaire (non audité) pour le trimestre et les neuf mois clos le 31 juillet 2026, et a été préparée conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Tous les montants sont libellés en dollars canadiens. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de « Banque Laurentienne » ou la « Banque » et offrent des produits ou services en matière de dépôt, d'investissement, de prêt, de valeurs mobilières, de fiducie et autres.

MONTRÉAL, le 28 août 2026 /CNW/ -- La Banque Laurentienne du Canada a déclaré un résultat net de 1,5 million \$ et une perte diluée par action de 0,08 \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à un résultat net de 37,5 millions \$ et à un résultat dilué par action de 0,73 \$ pour le troisième trimestre 2025. La Banque a généré un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾ négatif de 0,6 % pour le troisième trimestre 2026, par rapport à 5,0 % pour le troisième trimestre 2025. Il est à noter que les résultats comme présentés pour le troisième trimestre 2026 comprennent des éléments d'ajustement de 36,0 millions \$ (26,4 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 0,59 \$ par action, liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025 (telles que définies ci-après). Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et « Faits saillants opérationnels » aux pages 5 à 10 du rapport de gestion de la Banque pour plus de précisions. Le résultat net ajusté ⁽²⁾ s'est établi à 28,0 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾, à 0,51 \$, pour le troisième trimestre 2026, par rapport à un résultat net ajusté de 39,6 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 0,78 \$ pour le troisième trimestre 2025. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾ a été de 3,6 % pour le troisième trimestre 2026, par rapport à 5,4 % pour le troisième trimestre 2025.

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, la Banque Laurentienne du Canada a affiché une perte nette de 39,5 millions \$ et une perte diluée par action de 1,16 \$, par rapport à un résultat net de 108,4 millions \$ et à un résultat dilué par action de 2,17 \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. La Banque a enregistré un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾ négatif de 2,8 % pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, comparativement à un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires positif de 5,1 % pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. Il est à noter que les résultats comme présentés pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026 comprennent des éléments d'ajustement de 169,2 millions \$ (124,4 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 2,78 \$ par action, principalement liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025 (telles que définies ci-après). Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et « Faits saillants opérationnels » aux pages 5 à 10 du rapport de gestion de la Banque pour plus de précisions. Le résultat net ajusté ⁽²⁾ s'est établi à 84,9 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾, à 1,62 \$, pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, par rapport à un résultat net ajusté de 113,0 millions \$ et à un résultat dilué par action ajusté de 2,28 \$, pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾ s'est établi à 3,9 % pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, comparativement à 5,3 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

« Ce trimestre témoigne du travail colossal réalisé par nos équipes au cours des derniers mois pour faire progresser la transformation de la Banque Laurentienne », a déclaré Éric Provost, président et chef de la direction de la Banque Laurentienne du Canada. « Alors que nos spécialisations commerciales continuent d'afficher une croissance solide et que nous nous rapprochons de la réalisation de nos transactions avec la Banque Fairstone et la Banque Nationale, nous demeurons résolus à mettre en œuvre nos plans de façon responsable et à soutenir notre clientèle et nos parties prenantes dans cette prochaine étape de notre histoire. »

En millions de dollars, sauf les données par action et les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois	
	31 juillet 2026	31 juillet 2025	Variation	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Comme présenté					
Résultat net	1,5 \$	37,5 \$	(96) %	(39,5) \$	108,4 \$
Résultat dilué par action	(0,08) \$	0,73 \$	n. s.	(1,16) \$	2,17 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	(0,6) %	5,0 %		(2,8) %	5,1 %
Ratio d'efficacité ⁽³⁾	91,0 %	76,9 %		100,0 %	76,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) ⁽⁴⁾	11,2 %	11,3 %		11,2 %	11,3 %
Base ajustée					
Résultat net ajusté ⁽²⁾	28,0 \$	39,6 \$	(29) %	84,9 \$	113,0 \$
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	0,51 \$	0,78 \$	(35) %	1,62 \$	2,28 \$

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	3,6 %	5,4 %	3,9 %	5,3
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	76,1 %	75,7 %	76,8 %	75,1

- (1) Ratio non conforme aux PCGR. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » ci-après et à compter de la page 6 du rapport aux actionnaires du troisième trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 31 juillet 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion est disponible sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.
- (2) Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » ci-après et à compter de la page 6 du rapport aux actionnaires du troisième trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 31 juillet 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.
- (3) Mesure financière supplémentaire. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » ci-après et à compter de la page 6 du rapport aux actionnaires du troisième trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 31 juillet 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.
- (4) Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures

Outre les mesures financières fondées sur les principes comptables généralement reconnus (PCGR), la direction utilise des mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance des activités sous-jacentes et poursuivies de la Banque. Ces mesures financières non conformes aux PCGR, désignées dans le présent document comme des mesures ajustées, ne tiennent pas compte des éléments désignés comme étant des éléments d'ajustement. Les éléments d'ajustement consistent en certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance des activités sous-jacentes.

Les mesures financières non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La Banque croit que ces mesures financières non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction apprécie la performance de la Banque et de mieux analyser les tendances.

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR à la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de la Banque.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR - ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de dollars (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois cl	
	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31
Revenu total	241 734	\$ 213 655	\$ 246 809	\$ 706 944	\$ 738
Moins : Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat					
Perte nette sur la transaction visant les prêts syndiqués ⁽¹⁾	--	(22 508)	--	(22 508)	
Profit à la vente d'actifs administrés ⁽²⁾	--	--	--	--	
Revenu total ajusté	241 734	\$ 236 163	\$ 246 809	\$ 729 452	\$ 738
Frais autres que d'intérêt	219 913	\$ 219 492	\$ 189 759	\$ 706 779	\$ 56
Moins : Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat					
Charges de restructuration et autres charges de dépréciation ⁽³⁾	27 535	31 216	2 909	119 961	
Coûts de transaction et de conversion ⁽⁴⁾	8 432	5 067	--	24 514	
Perte nette sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes ⁽⁵⁾	--	--	--	2 214	
	35 967	58 791	2 909	146 689	
Frais autres que d'intérêt ajustés	183 946	\$ 183 209	\$ 186 850	\$ 560 090	\$ 55
Résultat avant impôts sur le résultat	(3 748)	\$ (32 709)	\$ 45 922	(68 779)	\$ 13
Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)	35 967	58 791	2 909	169 197	
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	32 219	\$ 26 082	\$ 48 831	\$ 100 418	\$ 14
Résultat net comme présenté	1 547	\$ (20 587)	\$ 37 463	(39 537)	\$ 10
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat					
Perte nette sur la transaction visant les prêts syndiqués ⁽¹⁾	--	16 550	--	16 550	
Profit à la vente d'actifs administrés ⁽²⁾	--	--	--	--	
Charges de restructuration et autres charges de dépréciation ⁽³⁾	20 247	22 951	2 141	88 205	

Coûts de transaction et de conversion ⁽⁴⁾	6 200	3 726	--	18 025	
Perte nette sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes ⁽⁵⁾	--	--	--	1 628	
	26 447	43 227	2 141	124 408	
Résultat net ajusté	27 994 \$	22 640 \$	39 604 \$	84 871 \$	110 000 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(3 702) \$	(22 523) \$	32 214 \$	(51 971) \$	95 000 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)	26 447	43 227	2 141	124 408	
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	22 745 \$	20 704 \$	34 355 \$	72 437 \$	105 000 \$

- (1) La perte nette sur la transaction visant les prêts syndiqués (telle que définie ci-après) découle de la vente à la Banque Nationale du portefeuille de prêts syndiqués de la Banque, ainsi que de la prise en charge de certains passifs et de la reprise des corrections de valeur pour pertes sur créances comptabilisées antérieurement, et est incluse au poste Autres revenus. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » à compter de la page 9 du rapport aux actionnaires du troisième trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 31 juillet 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.
- (2) Le profit à la vente d'actifs administrés est attribuable à la vente d'actifs administrés de la division de courtage à escompte de VMBL au premier trimestre 2025. Le profit à la vente d'actifs administrés est inclus au poste Autres revenus. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » à compter de la page 9 du rapport aux actionnaires du troisième trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 31 juillet 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.
- (3) Les charges de restructuration et de dépréciation comptabilisées en 2026 découlent du virage stratégique de la Banque vers une banque commerciale spécialisée et de son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME. Dans le cadre de cette transition, la direction a réévalué la recouvrabilité de certains actifs non financiers et comptabilisé des provisions relatives aux changements opérationnels prévus. En 2025, les charges de restructuration et autres charges de dépréciation découlaient des efforts déployés par la Banque pour simplifier son infrastructure technologique et sa structure organisationnelle, ainsi que des estimations révisées liées aux contrats de location visant les bureaux corporatifs. Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation comprennent essentiellement les charges de dépréciation, les indemnités de départ, les honoraires professionnels et les charges liées aux contrats de location et autres et sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » à compter de la page 9 du rapport aux actionnaires du troisième trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 31 juillet 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.
- (4) En ce qui concerne les transactions annoncées le 2 décembre 2025, la Banque a comptabilisé, en 2026, des coûts de transaction et de conversion qui sont attribuables à la réalisation de ces transactions. Ces coûts se rapportent principalement aux frais juridiques, aux honoraires professionnels et aux autres dépenses supplémentaires engagées en conséquence directe de ces transactions, et sont inclus au poste Coûts de transaction et de conversion. Certains coûts conditionnels à la clôture de ces transactions seront comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés au cours des périodes ultérieures. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » à compter de la page 9 du rapport aux actionnaires du troisième trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 31 juillet 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.
- (5) La perte nette sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes est liée à l'achat de contrats de rente collectifs afin de réduire les risques associés aux régimes de retraite de la Banque (ou rachat des engagements) au premier trimestre 2026 et est incluse au poste Salaires et avantages du personnel. Voir la note 12 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR - BILAN CONSOLIDÉ

En milliers de dollars (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois	
	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Capitaux propres	2 747 725 \$	2 755 324 \$	2 855 470 \$	2 747 725 \$	2 855 470 \$
Plus (moins) :					
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	(245 682)	(245 682)	(245 682)	(245 682)	(245 682)
Réserve de couverture de flux de trésorerie ⁽¹⁾	(26 939)	(29 088)	(53 197)	(26 939)	(53 197)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	2 475 104 \$	2 480 554 \$	2 556 591 \$	2 475 104 \$	2 556 591 \$
Incidence des soldes moyens à la fin du mois⁽²⁾	3 196	18 117	(19 615)	34 024	(19 615)
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	2 478 300 \$	2 498 671 \$	2 536 976 \$	2 509 128 \$	2 536 976 \$

- (1) La réserve de couverture de flux de trésorerie est présentée au poste Cumul des autres éléments du résultat global.
- (2) Fondée sur les soldes à la fin du mois pour la période.

TOTAL DES PRÊTS ET DES DÉPÔTS

Depuis le 2 décembre 2025, les actifs et les passifs liés aux transactions avec la Banque Nationale (telles que définies ci-après) sont présentés sous des postes distincts dans le bilan consolidé de la Banque à la suite de leur classement comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente en vertu d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. À la suite de la clôture de la transaction visant les prêts syndiqués (telle que définie ci-après) au deuxième trimestre 2026, les soldes présentés au 30 avril 2026 et au 31 juillet 2026 sont uniquement liés à la transaction visant les particuliers/PME (telle que définie ci-après) restante. Voir la rubrique « Mode de présentation » à la page 2 du rapport de gestion de la Banque pour de plus amples renseignements sur le classement de ces soldes comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente en vertu d'IFRS 5.

Les tableaux ci-après présentent un aperçu du total des prêts et des dépôts de la Banque, en faisant la distinction entre les prêts comme présentés et les dépôts comme présentés et ceux reclassés respectivement comme actifs détenus en vue de la vente et passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente. La Banque est d'avis que ces mesures financières non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre les prêts et les dépôts visés par les transactions avec la Banque Nationale (telles que définies ci-après) et facilitent l'évaluation des tendances des activités poursuivies de la Banque.

TOTAL DES PRÊTS

	Au 31 juillet 2026	Au 30 avril 2026	Au 31 janvier 2026	Au 31 octobre 2025
Prêts comme présentés				
Prêts				1 975
Personnels	1 417 926 \$	1 379 715 \$	1 358 743 \$	613 \$
		13 244		16 131
Hypothécaires résidentiels	12 942 735	075	13 361 496	795
		17 369		17 906
Commerciaux	18 076 712	243	16 993 479	832
		31 993		36 014
Total	32 437 373	033	31 713 718	240
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	(161 886)	(151 975)	(138 875)	(176 330)
		31 841		35 837
Total, déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur prêts	32 275 487 \$	058 \$	31 574 843 \$	910 \$
Prêts classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente				
Prêts				
Personnels	585 128 \$	595 358 \$	603 986 \$	-- \$
Hypothécaires résidentiels	2 171 703	2 331 236	2 462 591	--
Commerciaux	897 873	943 239	1 630 667	--
Total	3 654 704	3 869 833	4 697 244	--
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	(19 551)	(16 673)	(40 940)	--
Total, déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur prêts	3 635 153 \$	3 853 160 \$	4 656 304 \$	-- \$
Total des prêts				
Prêts				1 975
Personnels	2 003 054 \$	1 975 073 \$	1 962 729 \$	613 \$
		15 575		16 131
Hypothécaires résidentiels	15 114 438	311	15 824 087	795
		18 312		17 906
Commerciaux	18 974 585	482	18 624 146	832
		35 862		36 014
Total	36 092 077	866	36 410 962	240
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	(181 437)	(168 648)	(179 815)	(176 330)
		35 694		35 837
Total, déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur prêts	35 910 640 \$	218 \$	36 231 147 \$	910 \$

TOTAL DES DÉPÔTS

	Au 31 juillet 2026	Au 30 avril 2026	Au 31 janvier 2026	Au 31 octobre 2025
Dépôts comme présentés				
Dépôts				
Particuliers	15 233 893 \$	14 753 992 \$	14 670 367 \$	21 206 691
Entreprises, banques et autres	1 637 232	2 013 811	1 843 646	2 791 903
Total	16 871 125 \$	16 767 803 \$	16 514 013 \$	23 998 594
Dépôts classés en tant que passifs détenus en vue de la vente				
Dépôts				
Particuliers	6 616 079 \$	6 755 251 \$	6 855 008 \$	--
Entreprises, banques et autres	917 142	894 937	922 821	--
Total	7 533 221 \$	7 650 188 \$	7 777 829 \$	--
Total des dépôts				
Dépôts				
Particuliers	21 849 972 \$	21 509 243 \$	21 525 375 \$	21 206 691

Entreprises, banques et autres	2 554 374	2 908 748	2 766 467	2 791 903
Total	24 404 346 \$	24 417 991 \$	24 291 842 \$	23 998 594

Faits saillants opérationnels

Transactions annoncées le 2 décembre 2025

Le 2 décembre 2025, la Banque Laurentienne et la Banque Nationale du Canada (directement ou par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs sociétés du même groupe) (la « Banque Nationale ») ont conclu une entente définitive concernant l'acquisition des portefeuilles visant les particuliers et les PME de la Banque Laurentienne (la « transaction visant les particuliers/PME »). La Banque Laurentienne et la Banque Nationale ont également conclu une entente définitive concernant la vente à la Banque Nationale du portefeuille de prêts syndiqués de la Banque Laurentienne (la « transaction visant les prêts syndiqués » et, collectivement avec la transaction visant les particuliers/PME, les « transactions avec la Banque Nationale »).

En parallèle, la Banque Fairstone du Canada a conclu une entente définitive (la « convention relative à la transaction d'acquisition ») visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de la Banque Laurentienne (les « actions de la Banque Laurentienne ») émises et en circulation (la « transaction d'acquisition » et, collectivement avec la transaction visant les particuliers/PME, les « transactions »).

Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » du rapport aux actionnaires du troisième trimestre 2026 de la Banque, y compris le rapport de gestion pour la période close le 31 juillet 2026, pour plus de précisions sur les transactions et la transaction visant les prêts syndiqués.

Sommaire des nouveautés concernant les Transactions

Le 5 février 2026, lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Banque Laurentienne (l'« assemblée »), les actionnaires ordinaires de la Banque ont voté en faveur de la transaction d'acquisition aux termes de laquelle la Banque Fairstone du Canada acquerra la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque. La résolution spéciale, qui exigeait une approbation par au moins 66 % des voix exprimées, a été approuvée avec 98,8 % des votes en faveur de la résolution.

Le 17 février 2026, la Banque a clôturé la vente de son portefeuille de prêts syndiqués à la Banque Nationale du Canada (la « transaction visant les prêts syndiqués »). À la date de clôture, le solde du principal des prêts syndiqués était de 705,7 millions \$. Dans le cadre de la transaction visant les prêts syndiqués, certains autres passifs ont également été pris en charge par la Banque Nationale. La contrepartie en espèces totale reçue à la clôture par la Banque Laurentienne s'élevait à 646,2 millions \$ et tenait compte d'un escompte de 50,0 millions \$ sur le solde des prêts syndiqués et de la prise en charge de certains passifs. Au deuxième trimestre 2026, la Banque a comptabilisé une perte nette de 22,5 millions \$ (16,6 millions \$ après impôts sur le résultat) dans le cadre de la transaction visant les prêts syndiqués, ce qui prend en compte l'escompte susmentionné et l'incidence de la reprise des corrections de valeur pour pertes sur créances comptabilisées antérieurement. Voir la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

En date du 8 mai 2026, le Bureau de la concurrence a terminé sa revue de la transaction visant les particuliers/PME et de la transaction d'acquisition. Les conditions d'approbation de la clôture des deux transactions en vertu de la *Loi sur la concurrence* ont été satisfaites, pourvu qu'il n'y ait aucun changement de circonstances touchant le Bureau de la concurrence.

Le 26 juin 2026, la Banque a annoncé que le ministre fédéral des Finances avait approuvé la transaction d'acquisition. Les transactions ont également reçu les approbations nécessaires du Bureau du surintendant des institutions financières.

Les parties prévoient que la clôture des transactions aura lieu d'ici la fin de 2026, sous réserve de la satisfaction des conditions de clôture restantes ou de la reconciliation à celles-ci, ainsi que de l'achèvement, avant la clôture, de certaines activités d'intégration.

Résultats consolidés

Performance financière pour le trimestre clos le 31 juillet 2026

La Banque a déclaré un résultat net de 1,5 million \$ et une perte diluée par action de 0,08 \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à un résultat net de 37,5 millions \$ et à un résultat dilué par action de 0,73 \$ pour le troisième trimestre 2025. Il est à noter que les résultats comme présentés pour le troisième trimestre 2026 comprennent des éléments d'ajustement de 36,0 millions \$ (26,4 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 0,59 \$ par action, liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025. Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et « Faits saillants opérationnels » aux pages 5 à 10 du rapport de gestion de la Banque pour plus de précisions. Le résultat net ajusté s'est établi à 28,0 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté, à 0,51 \$, pour le troisième trimestre 2026, par rapport à un résultat net ajusté de 39,6 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 0,78 \$ pour le troisième trimestre 2025.

Revenu total

Le revenu total a diminué de 5,1 millions \$ pour atteindre 241,7 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à 246,8 millions \$ pour le troisième trimestre 2025, ce qui s'explique principalement par une baisse des autres revenus, contrebalancée en partie par une hausse du revenu net d'intérêt, comme il est décrit ci-après.

Le *revenu net d'intérêt* a augmenté de 3,6 millions \$, ou 2 %, pour s'établir à 189,5 millions \$ pour le

troisième trimestre 2026, comparativement à 185,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2025. Cette croissance est surtout attribuable aux changements favorables dans la composition des activités de la Banque. La marge nette d'intérêt s'est fixée à 1,81 % pour le troisième trimestre 2026, un niveau essentiellement inchangé par rapport à 1,82 % pour le troisième trimestre 2025.

Les *autres revenus* ont diminué de 8,7 millions \$ pour atteindre 52,3 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, par rapport à 60,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2025. La diminution est attribuable à la baisse des revenus tirés des instruments financiers de 8,4 millions \$, ainsi qu'à une diminution du revenu tiré des frais et commissions de courtage en valeurs mobilières, reflétant une activité plus faible sur les marchés financiers.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances se sont établies à 25,6 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à 11,1 millions \$ pour le troisième trimestre 2025, soit une hausse de 14,4 millions \$ attribuable à l'augmentation des provisions sur prêts dépréciés et à la diminution des reprises de provisions sur prêts productifs. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts moyens, y compris ceux classés comme actifs détenus en vue de la vente, était de 28 points de base pour le trimestre, contre 12 points de base pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Voir la rubrique « Risque de crédit » aux pages 20 à 22 du présent rapport de gestion de la Banque et la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt se sont élevés à 219,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, une hausse de 30,2 millions \$ par rapport à ceux du troisième trimestre 2025. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont diminué de 2,9 millions \$, ou 2 %, par rapport à ceux de 183,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2026 pour s'établir à 186,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2025.

Les *salaires et avantages du personnel* se sont fixés à 90,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, une diminution de 5,8 millions \$ par rapport à ceux du troisième trimestre 2025. La diminution reflète principalement la baisse des coûts liés aux salaires de base et aux avantages du personnel, en ligne avec des efforts d'optimisation de la main-d'œuvre.

Les *frais d'occupation de locaux et technologiques* se sont élevés à 54,2 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, une augmentation de 0,3 million \$ par rapport à ceux du troisième trimestre 2025. L'augmentation reflète principalement la hausse de l'amortissement de projets technologiques stratégiques achevés, contrebalancée en partie par la diminution des frais de technologie.

Les *charges de dépréciation et de restructuration* se sont établies à 27,5 millions \$ pour le troisième trimestre 2026 par rapport à 2,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2025. Au troisième trimestre 2026, les charges comptabilisées découlent du virage stratégique de la Banque vers une banque commerciale spécialisée et de son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME. Les charges reflètent principalement les indemnités de départ et les coûts liés aux avantages du personnel associés à la réduction des effectifs prévue, la dépréciation et l'amortissement accéléré des logiciels et autres immobilisations incorporelles, la dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des améliorations locatives touchés par le retrait des activités connexes et les provisions pour contrats déficitaires et les coûts inévitables aux termes des accords contractuels liés aux activités visant les particuliers et les PME. Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » aux pages 8 à 10 du rapport de gestion de la Banque et la note 17 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements. Au troisième trimestre 2025, la Banque a comptabilisé des charges de dépréciation et de restructuration de 2,9 millions \$ qui se rapportent à la simplification de son infrastructure technologique et de sa structure organisationnelle ainsi qu'aux estimations à jour liées à l'espace loué pour les bureaux corporatifs.

Les *coûts de transaction et de conversion* se sont élevés à 8,4 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à néant pour le troisième trimestre 2025. En ce qui concerne les transactions annoncées le 2 décembre 2025, la Banque a comptabilisé des coûts de transaction et de conversion qui sont attribuables à la réalisation de ces transactions. Ces coûts se rapportent principalement aux frais juridiques, aux honoraires professionnels et aux autres dépenses supplémentaires engagées en conséquence directe de ces transactions. Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » aux pages 8 à 10 du rapport de gestion de la Banque et la note 17 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements.

Les *autres frais autres que d'intérêt* se sont élevés à 38,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à 36,2 millions \$ pour le troisième trimestre 2025, reflétant principalement les coûts liés aux litiges engagés au cours du trimestre.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité comme présenté a augmenté pour s'établir à 91,0 % pour le troisième trimestre 2026, en comparaison de 76,9 % pour le troisième trimestre 2025. L'augmentation d'un exercice à l'autre est surtout attribuable aux charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées au troisième trimestre 2026, ainsi qu'aux coûts de transaction et de conversion. Le ratio d'efficacité ajusté a augmenté pour s'établir à 76,1 % pour le troisième trimestre 2026, par rapport à 75,7 % pour le troisième trimestre 2025, pour les raisons mentionnées dans l'analyse ci-dessus.

Impôts sur le résultat

Pour le troisième trimestre 2026, le recouvrement d'impôt sur le résultat s'est élevé à 5,3 millions \$, et le taux d'imposition effectif s'est établi à 141,3 %. En tenant compte de la perte avant impôt comptabilisée pendant le trimestre, le taux d'imposition effectif était supérieur au taux d'imposition prévu par la loi, principalement en raison de l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger. Pour le troisième trimestre 2025, la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 8,5 millions \$, et le taux d'imposition effectif s'est établi à 18,4 %. Le taux d'imposition effectif était inférieur au taux prévu par la loi, principalement en raison de l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger.

Situation financière

Au 31 juillet 2026, le total de l'actif s'élevait à 49,9 milliards \$, comparativement à 50,1 milliards \$ au 31 octobre 2025, la diminution étant principalement attribuable à la baisse des actifs liquides.

Actifs liquides

Au 31 juillet 2026, les actifs liquides comme présentés au bilan totalisaient 12,9 milliards \$, une baisse de 0,2 milliard \$ par rapport à 13,1 milliards \$ au 31 octobre 2025. La Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses actifs liquides. Les sources de financement de la Banque, y compris celles classées comme détenues en vue de la vente, demeurent bien diversifiées et suffisantes pour répondre à ses besoins de liquidités. Les actifs liquides représentaient 26 % du total de l'actif au 31 juillet 2026, un niveau comparable à celui au 31 octobre 2025.

Prêts

Les prêts, déduction faite des corrections de valeur, s'établissaient à 32,3 milliards \$ au 31 juillet 2026, une baisse de 3,6 milliards \$ depuis le 31 octobre 2025. La baisse des prêts bruts reflète le reclassement de prêts de 3,6 milliards \$ au poste Actifs détenus en vue de la vente dans le cadre de la transaction visant les particuliers/PME.

Le total des prêts, y compris les prêts classés au poste Actifs détenus en vue de la vente, s'établissait à 36,1 milliards \$ au 31 juillet 2026 par rapport à 36,0 milliards \$ au 31 octobre 2025. Le total des prêts commerciaux s'élevait à 19,0 milliards \$ au 31 juillet 2026, une hausse de 1,1 milliard \$, ou 6 %, depuis le 31 octobre 2025, ce qui est attribuable aux moteurs de croissance clés, à savoir les prêts immobiliers commerciaux et le financement d'inventaires, en partie contrebalancée par la vente de prêts syndiqués de 0,7 milliard \$ dans le cadre de la transaction visant les prêts syndiqués. Le total des prêts personnels s'établissait à 2,0 milliards \$ au 31 juillet 2026, un niveau relativement inchangé en regard de celui au 31 octobre 2025. Le total des prêts hypothécaires résidentiels, qui s'établissait à 15,1 milliards \$ au 31 juillet 2026, a diminué de 1,0 milliard \$, ou 6 %, par rapport à celui au 31 octobre 2025, ce qui reflète le virage stratégique dans la composition des activités de la Banque alors qu'elle passe à un modèle de banque commerciale spécialisée.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente s'établissaient à 3,7 milliards \$ au 31 juillet 2026, alors qu'aucun solde de ce genre n'avait été comptabilisé au 31 octobre 2025. Le solde au 31 juillet 2026 reflète le classement par la Banque des actifs directement liés à la transaction visant les particuliers/PME comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente à compter du 2 décembre 2025. De ces 3,7 milliards \$, 3,6 milliards \$ sont liés aux prêts, le solde se composant principalement de dérivés et d'autres actifs connexes. Voir la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les actifs détenus en vue de la vente et les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente.

Dépôts

Les dépôts ont diminué de 7,1 milliards \$ pour s'établir à 16,9 milliards \$ au 31 juillet 2026 par rapport à 24,0 milliards \$ au 31 octobre 2025. La diminution des dépôts s'explique par le reclassement de 7,5 milliards \$ au poste Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente dans le cadre de la transaction visant les particuliers/PME.

Le total des dépôts, y compris les dépôts classés au poste Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente, s'est établi à 24,4 milliards \$ au 31 juillet 2026, en hausse de 0,4 milliard \$ par rapport à celui de 24,0 milliards \$ au 31 octobre 2025, ce qui est surtout attribuable à la hausse des dépôts obtenus par l'entremise des conseillers et des courtiers. Au 31 juillet 2026, le total des dépôts de particuliers s'élevait à 21,8 milliards \$, une hausse de 0,6 milliard \$ par rapport à 21,2 milliards \$ au 31 octobre 2025. Il est à noter que les dépôts obtenus par l'entremise des conseillers et des courtiers ont augmenté de 1,4 milliard \$ et que les dépôts de particuliers sur préavis et à vue obtenus par l'entremise de partenariats et du réseau de détail ont diminué respectivement de 0,4 milliard \$ et de 0,4 milliard \$ depuis le 31 octobre 2025. Le total des dépôts de particuliers représentait 90 % du total des dépôts au 31 juillet 2026, un niveau essentiellement inchangé depuis le 31 octobre 2025, et a contribué à la saine position de la Banque en matière de liquidités. Le total des dépôts d'entreprises, de banques et autres s'est établi à 2,6 milliards \$ au 31 juillet 2026, en baisse de 0,2 milliard \$ par rapport à celui de 2,8 milliards \$ au 31 octobre 2025, ce qui est surtout attribuable au remboursement de séries d'obligations sécurisées d'un montant de 250,0 millions \$.

Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente

Les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente s'établissaient à 7,9 milliards \$ au 31 juillet 2026, alors qu'aucun solde de ce genre n'avait été comptabilisé au 31 octobre 2025. Le solde au 31 juillet 2026 reflète le classement par la Banque des passifs directement liés à la transaction visant les particuliers/PME comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente à compter du 2 décembre 2025. Du solde de 7,9 milliards \$, 7,5 milliards \$ sont liés aux dépôts, le reste se composant

principalement d'autres passifs connexes, notamment les intérêts courus à payer. Voir la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les actifs détenus en vue de la vente et les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente.

Dette liée aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation a augmenté de 0,2 milliard \$, ou 1 %, par rapport à celle au 31 octobre 2025, et s'établissait à 14,3 milliards \$ au 31 juillet 2026. Au cours du trimestre, les nouvelles émissions de dette à long terme liées aux activités de titrisation dont le coût est avantageux ont plus que contrebalancé les échéances de passifs ainsi que les remboursements normaux.

Capitaux propres et fonds propres réglementaires

Les capitaux propres s'élevaient à 2,7 milliards \$ au 31 juillet 2026, en baisse de 134,1 millions \$ comparativement aux capitaux propres au 31 octobre 2025. Depuis le 31 octobre 2025, les résultats non distribués ont diminué de 107,8 millions \$ du fait essentiellement de la perte nette de 39,5 millions \$ et des dividendes et autres distributions. Depuis le 31 octobre 2025, le cumul des autres éléments du résultat global a diminué de 36,7 millions \$. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Gestion des fonds propres » du rapport de gestion de la Banque et l'état de la variation des capitaux propres consolidé pour la période close le 31 juillet 2026.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque s'établissait à 55,17 \$ au 31 juillet 2026, comparativement à 57,67 \$ au 31 octobre 2025.

Le ratio CET1 s'établissait à 11,2 % au 31 juillet 2025, soit au-delà de l'exigence réglementaire minimale et du niveau cible fixé par la direction de la Banque. Le ratio CET1 a diminué de 10 points de base depuis le 31 octobre 2025 alors qu'il s'établissait à 11,3 %, principalement en raison des charges et des coûts liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025, contrebalancés en partie par une diminution de l'actif pondéré en fonction des risques. La Banque a respecté les exigences en matière de fonds propres et de levier du BSIF tout au long du trimestre.

Le 11 août 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,38725 \$ par action privilégiée, série 13, payable le 15 septembre 2026 (la « date de versement ») aux actionnaires inscrits en date du 7 septembre 2026.

Le 27 août 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,47 \$ par action ordinaire payable le 30 octobre 2026 (la « date de versement ») aux actionnaires inscrits en date du 1^{er} octobre 2026. Ce dividende trimestriel est égal au dividende déclaré au trimestre précédent et au dividende déclaré à la période correspondante de l'exercice précédent. Le 27 août 2026, le conseil a également approuvé la résiliation du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de la Banque, avec prise d'effet le 30 septembre 2026. Jusqu'à cette date, les actions ordinaires émises dans le cadre du régime seront émises à même le capital autorisé sans escompte.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

À l'occasion, la Banque Laurentienne du Canada et, le cas échéant, ses filiales (collectivement, la Banque) formuleront des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, notamment les énoncés prospectifs présentés dans le présent document (et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes), ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et américains, dans les rapports aux actionnaires et dans d'autres communications écrites ou orales. Ces énoncés prospectifs sont faits conformément aux dispositions d'exonération et aux termes de lois en matière de valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Ils incluent, notamment, des énoncés relatifs à la vision, aux objectifs stratégiques, aux plans et stratégies d'affaires de la Banque, à ses priorités et à ses objectifs de performance financière; à l'examen et aux perspectives de la conjoncture économique, des conditions du marché et de la réglementation dans les économies canadienne, américaine et mondiale; au contexte de réglementation dans lequel la Banque exerce ses activités; à l'environnement de risques, y compris le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de financement et le risque juridique et réglementaire; les énoncés présentés à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel 2025 de la Banque, qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 et d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que la Banque pose des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique, en conséquence desquels les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions de la Banque pourraient se révéler inexactes; et les hypothèses de la Banque pourraient s'avérer erronées (en totalité ou en partie); les objectifs de performance financière, les visions et les objectifs stratégiques de la Banque pourraient ne pas se concrétiser. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie du rendement ou des résultats futurs et ne seront pas nécessairement une indication que les résultats réels seront atteints ou non. Les hypothèses économiques importantes qui étayaient ces énoncés prospectifs sont décrites dans le rapport annuel 2025 à la rubrique « Perspectives » et sont intégrées par renvoi aux présentes.

Plus précisément, les énoncés concernant les avantages attendus de la transaction d'acquisition (telle que définie ci-après) et de la transaction visant les particuliers/PME (telle que définie ci-après)

(collectivement, dans la présente rubrique seulement, les « transactions ») pour la Banque Laurentienne, les actionnaires de la Banque Laurentienne (tels que définis ci-après), les autres parties prenantes de la Banque Laurentienne, la Banque Fairstone (telle que définie ci-après) et la Banque Nationale (telle que définie ci-après), le cas échéant, les plans, les objectifs, les attentes et les intentions de la Banque Laurentienne, de la Banque Fairstone ou de la Banque Nationale en ce qui concerne les transactions; la satisfaction des conditions préalables aux transactions; le calendrier proposé et la réalisation des transactions; la clôture des transactions et la radiation des actions de la Banque Laurentienne de la TSX; ainsi que les autres énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques sont tous considérés comme des énoncés prospectifs.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir ou à évaluer, pourraient influencer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs de la Banque diffèrent substantiellement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, la conjoncture économique en général et du marché; les pressions inflationnistes; la nature dynamique du secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale; le risque que les transactions ne soient pas réalisées selon les modalités ou dans les délais actuellement envisagés; le risque que les transactions ne soient pas réalisées du tout, en raison de l'incapacité d'obtenir ou de satisfaire, en temps utile ou autrement, les approbations requises des organismes de réglementation et d'autres conditions à la clôture des transactions ou pour d'autres raisons; l'incidence négative que l'échec de la réalisation des transactions, pour quelque raison que ce soit, pourrait avoir sur le cours des actions de la Banque Laurentienne ou sur les activités de la Banque Laurentienne; la possibilité de réactions négatives ou de changements défavorables dans les relations commerciales à la suite de l'annonce ou de la réalisation des transactions; les risques liés à la capacité de la Banque Laurentienne de conserver et d'attirer du personnel clé pendant et après la période intermédiaire; les possibilités de litiges liés aux transactions; les risques de crédit, de marché, de change, transactionnels, de liquidité et de financement en général et ceux liés spécifiquement aux transactions, y compris les changements dans la conjoncture économique, les taux d'intérêt ou les taux d'imposition; ainsi que les autres risques décrits plus amplement à la rubrique « Autres risques susceptibles d'influencer les résultats futurs » du rapport annuel 2025 de la Banque; les risques liés au crédit, au marché, à la liquidité, au financement, à l'assurance, à l'exploitation et à la conformité à la réglementation (qui ont conduit ou qui pourraient conduire la Banque à faire l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont l'issue éventuelle pourrait comprendre des restrictions réglementaires et des condamnations à payer des dommages-intérêts, des pénalités et des amendes); les risques liés à la réputation; l'exposition à des litiges ou questions réglementaires d'importance et leur résolution, l'appel de décisions favorables et notre capacité de faire appel avec succès en cas d'issue défavorable de ces affaires, ainsi que le calendrier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces affaires; le risque lié à la concurrence et le risque systémique; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement; les événements et incertitudes géopolitiques; les sanctions gouvernementales et les tarifs douaniers (canadiens et étrangers); les conflits, la guerre ou le terrorisme; et divers autres risques importants présentés dans les sections sur les risques du rapport annuel 2025 de la Banque, qui portent notamment sur la conjoncture économique canadienne et mondiale; le marché de l'habitation et l'endettement des ménages au Canada; la technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité; les perturbations technologiques, la protection des renseignements personnels, les données et les risques liés aux tiers; la concurrence; la capacité de la Banque à réaliser ses objectifs stratégiques; les disruptions et l'innovation numériques (y compris les concurrents émergents dans les technologies financières); les changements des politiques budgétaires, monétaires et autres politiques du gouvernement; le risque fiscal et la transparence; les activités frauduleuses et criminelles; le capital humain; la continuité des affaires; l'émergence de situations d'urgence sanitaire ou de crises de santé publique à grande échelle; le risque social et environnemental, y compris les changements climatiques; et divers autres risques importants, tels qu'ils sont décrits aux pages pertinentes du rapport annuel 2025, qui comprend le rapport de gestion, lesquelles informations sont intégrées par renvoi au présent document. Enfin, la Banque prévient le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs de la Banque pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs, analystes financiers et autres personnes devraient considérer attentivement les facteurs, incertitudes et événements actuels et potentiels susmentionnés.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document ou qui y est intégré par renvoi représente l'opinion de la direction de la Banque uniquement à la date à laquelle il a été ou est formulé, et est communiqué afin d'aider les investisseurs, les analystes financiers et les autres parties prenantes à comprendre certains éléments clés de la situation financière, des objectifs, des priorités stratégiques, des attentes et des plans actuels de la Banque, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Banque et de l'environnement dans lequel elle prévoit les exercer ainsi que de sa performance financière escomptée, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par la Banque ou en son nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Des renseignements additionnels sur la Banque sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Accès aux documents traitant des résultats trimestriels

Le présent communiqué de presse peut être consulté sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, à la section À propos de nous sous l'onglet Salle de presse. Le rapport aux actionnaires, la présentation aux investisseurs et les informations supplémentaires peuvent être consultés à la section À propos de nous sous l'onglet Relations avec les investisseurs, Résultats trimestriels.

Conférence téléphonique

La Banque Laurentienne du Canada publiera ses résultats du troisième trimestre 2026 pour le trimestre clos le 31 juillet 2026 le 28 août 2026 aux environs de 6 h 30 (HE).

Dans le contexte de la transaction d'acquisition avec la Banque Fairstone, annoncée le 2 décembre 2025, la Banque ne tiendra pas de conférence téléphonique avec les analystes financiers relativement à la publication des résultats trimestriels. L'équipe Relations avec les investisseurs demeurera disponible pour répondre à toute question.

À propos de la Banque Laurentienne du Canada

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne s'engage à servir ses clients et à entretenir des relations étroites avec des groupes spécialisés. La Banque Laurentienne exerce ses activités partout au Canada, principalement au Québec et en Ontario, ainsi qu'aux États-Unis. Elle livre concurrence là où elle voit des débouchés commerciaux et où elle dispose d'un avantage concurrentiel, tout en tirant parti de la puissance des partenariats et de la collaboration.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus d'informations: Personnes-ressources : Relations avec les investisseurs, Raphael Ambeault, Vice-président, Finance et Relations avec les investisseurs, Cellulaire : 514 601-0944, raphael.ambeault@banquelaurentienne.ca; Médias, Frédérique Lavoie-Gamache, Conseillère principale, Relations avec les médias et les investisseurs, 438 364-1596, media@blcgf.ca

<https://presse.banquelaurentienne.ca/2026-08-28-La-Banque-Laurentienne-du-Canada-declare-ses-resultats-pour-le-troisieme-trimestre-2026>